



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 18

VOTE :

A L'UNANIMITÉ
Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

11/12/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

Excusés : Mme Emmanuelle DECLETY a donné pourvoir à M. Yves SACÉPÉ, M. Thibaut KUEHN a donné pourvoir à M. Pierre EVRARD, M. Jacques DEGRAVE a donné pourvoir à Mme Patricia VERRELLE.

Absents : M. Matthieu DEVOS, Mme Séverine DUVIVER et Mme Carole TRIPLET, Mme Marianne SPEISSER.

Secrétaire de séance : Mme Séverine DELDICQUE

D2025-060 : ADMINISTRATION GENERALE - NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMENAGEMENT AGRICOLE ET FORESTIERE WIZERNES (AFAAF)

Rapporteur : Monsieur le Maire - Pierre EVRARD

Vu les statuts de l'AFAAF, et plus particulièrement l'article 10 relatif à la composition du bureau, adoptés par l'assemblée des propriétaires réunie en séance le 28 janvier 2016 ;

Vu la nécessité pour la commune d'être représentée au sein du bureau de l'AFAAF ;

Considérant que Monsieur Michel FIOLET, précédemment représentant de la commune au sein du bureau de l'association AFAAF, est décédé le 1^{er} octobre 2025 ;

Considérant qu'il appartient à la commune de procéder au remplacement du représentant décédé afin d'assurer la continuité de fonctionnement du bureau de l'AFAAF ;

Considérant la proposition de Monsieur Antoine LEHOUX, présentée par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **DE DESIGNER** Mr Antoine LEHOUX demeurant 26 rue de l'école 62219 WISQUES, propriétaire, en qualité de représentant de la Commune de Wizernes au bureau de l'AFAFAF ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD